

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

5 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 5 avril 2022 à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Vétrigne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

**Président de séance :**

**Alain SALOMON, Maire**

**Présents :**

Thierry DAGUET, Christiane LEFEVRE, Éric WERDENBERG **Adjoints**  
Alban DIFFALAH, Stéphanie GRANDGUILLAUME, Richard MARMET,  
Guillaume REGISSER, Jean-Jacques SANDERRE, et Alain WEICK,  
**Conseillers municipaux**

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Frédéric BURGUN avec procuration à Christiane LEFEVRE

**Excusés :**

Florine MERVILLE avec procuration à Eric WERDENBERG

Khalid BARRAMOU avec procuration à Alban DIFFALAH

Chantal LOUIS avec procuration à Thierry DAGUET

Noémie SAUDIN

**Absents :**

**Les membres du Conseil étant réunis ;**

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance à 20h04, et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Éric WERDENBERG est désignée pour remplir cette fonction.

### Approbation du PV de la dernière séance

*Remarques au précédent compte-rendu :*

Khalid BARRAMOU indique par la voix d'Alban DIFFALAH que le Territoire de Belfort et Nîmes bénéficient d'un régime dérogatoire pour la journée de solidarité.

Concernant la pose de miroirs, Khalid BARRAMOU n'a pas dit que cela n'était pas d'une grande utilité. Concernant les garants de l'affouage, il a souligné que la responsabilité financière du garant pouvait être engagée.

Alban DIFFALAH indique qu'une erreur a été commise dans la date du compte-rendu, il s'agit du 15 mars 2022 et non du 15 février 2022 comme indiqué.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 12 voix Pour et 2 voix Contre***

- **VALIDE** le compte rendu de séance du 15 mars 2022

La secrétaire de mairie présente demande à ce que le secrétaire de séance prenne ses dispositions afin que son compte-rendu soit le plus précis possible.

### TRAVAUX

#### Avant-Projet Définitif

**Le Maire informe l'assemblée :**

Le Maire présente l'avant-projet définitif des travaux de l'atelier et de l'extension de la salle du conseil. Alban DIFFALAH demande quelle était la somme prévue au départ (estimation établie par François Binoux-Rémy). Le Maire indique la somme de 340 000 € HT, le surcoût des micropieux se montant à 80 000€. Il indique que le montant des subventions ne suivra pas cette augmentation.

Alban DIFFALAH demande si la commission travaux a réfléchi à une autre alternative.

Le Maire indique que la diminution des coûts porte sur une réduction des surfaces, la hauteur du bâtiment, la surface du bardage, l'isolant, la suppression du plafond de la salle, la suppression de la ventilation, de l'électricité dans la salle existante et de changement de type de la cloison amovible....

Richard MARMET indique que l'on peut aller jusqu'au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), il sera toujours possible ensuite de renoncer au projet. La rémunération du maître d'œuvre sera due.

Le Maire précise que la validité d'un permis de construire est de deux ans. Jean-Jacques SANDERRE précise que l'on verra bien après l'appel d'offres.

Le Maire indique que concernant le remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur, la commune pourrait obtenir une subvention à hauteur de 36€ par habitant.

Alban Diffalah demande si tout entre dans le budget et si oui, si cela n'est pas au détriment d'autres projets. Le Maire répond que le budget est équilibré et que non cela n'est pas au détriment d'autres projets.

Le Maire propose au conseil municipal de retenir les propositions suivantes :

- Tranche ferme un total HT global de 483 800 € soit 580 560 € TTC.
- Tranche optionnelle Total HT de 25 000 € soit 30 000 € TTC
- Mission de maîtrise d'œuvre au taux de 8.085 % sur un montant de 483 800 €, soit un montant de 39 715, 23 € HT (47 658.28 € TTC).

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 1 voix Contre, 1 Abstention et 12 voix Pour**

- DECIDE de valider la tranche ferme pour un montant global de 483 800 € soit 580 560 € TTC
- DECIDE de valider la tranche optionnelle pour un montant de 25 000 € soit 30 000 € TTC
- VALIDE l'avenant fixant le taux de rémunération de 8.085 % sur un montant de 483 800€ HT, soit un montant de 39 715.23€ HT
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

## ONF Destination des coupes 2022

Monsieur le 1<sup>ER</sup> Adjoint présente,

Le programme d'assiette des coupes 2022, présenté par l'ONF (cf annexe 1 jointe au présent compte-rendu)

Richard MARMET demande qui contrôle l'état des chemins après les travaux. Eric WERDENBERG répond que ce travail incombe aux services de l'ONF.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** l'état d'assiette des coupes 2022 ci-dessus et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

## ONF Travaux sylvicoles 2022

Monsieur le 1<sup>ER</sup> Adjoint présente,

Le programme de travaux 2022 proposé par l'ONF :

Investissement	Qtité estim.	Un.	P.U.	TVA	Montant H.T.	Nature
<b>Travaux sylvicoles</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intervention en futaie irrégulière <i>Localisation : 10.im, 6.im, 7.im, 9.im</i> <i>Essence objectif et/ou essences à favoriser : CHE – Feuillus précieux</i> <i>Travail peu dense, uniquement sur trouées ouvertes ou en cours d'ouverture</i></li> <li>▪ Nettoyement de jeune peuplement <i>Localisation : 11.j, 12.j</i> <i>Essence objectif et/ou essences à favoriser : CHX et MEL</i></li> </ul>	4.50	HA	272.00	10	1224.00	I
	0.52	HA	944.00	10	490.88	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>					<b>1714.88</b>	
Fonctionnement	Qtité estim.	Un.	P.U.	TVA	Montant H.T.	Nature

<b>Travaux de maintenance</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : Route du Fort 2 passages sur 2 côtés</li> </ul>	0.60	KM	148.00	10	88.80	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réseau de desserte : entretien des lisières Localisation : RF de la Poudrière 2 passages sur 2 côtés</li> </ul>	1.00	KM	148.00	10	148.00	F
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>					<b>236.80€</b>	

Fonctionnement	Qtité estim.	Un.	P.U.	TVA	Montant H.T.	Nature
<b>Travaux optionnels</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépôt en déchetterie Localisation : ensemble de la commune Travaux conditionnels : à confirmer par le TFT</li> </ul>	1.00	U	113.00	20	113.00	F
<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux d'entretien de piste/chemin Localisation : ensemble de la commune Travaux conditionnels : à confirmer par le TFT</li> </ul>	1.00	U	402.00	10	402.00	F
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>					<b>515.00 €</b>	

<b>TVA</b>			
Taux	Base	Montant	<b>Total HT : 2 466.68 €</b>
10.00 %	2 353.68	235.37	<b>Total TVA : 257.97 €</b>
20.00 %	113.00	22.60	<b>Total TTC : 2 724.65 €</b>

Alain Weick demande l'état d'avancement du dossier des îlots d'avenirs. Cette opération est inscrite au budget primitif 2022. Elle concerne la plantation d'essences résistant au réchauffement climatique (tulipiers de Virginie et noisetiers de Byzance). Le coût de cette opération s'élève à 5800€, le Département subventionne à hauteur de 2500€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le devis du programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2022, tel que présenté, pour un montant de 2 466.68 € H.T., soit 2 724.65 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces concernant la réalisation des travaux

## FINANCES

### Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DIT** que le Compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## FINANCES

### Approbation du compte administratif 2021

Vu l'article L 2121-14 du CGCT : « Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. ».

Le conseil a élu Monsieur Eric WERDENBERG, 1<sup>er</sup> adjoint, Président pour la présentation du compte administratif 2021.

Commune de Vétrigne - Budget Communal - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>					
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	486 861,95	G	474 375,26
	Section d'investissement	B	1 498 988,63	H	1 919 677,87
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	194 994,92 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	75 934,45 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 061 785,03	= G+H+I+J	2 589 048,05
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	70 719,51	L	6 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	70 719,51	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	486 861,95	= G+I+K	669 370,18
	Section d'investissement	= B+D+F	1 645 642,59	= H+J+L	1 925 677,87
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	2 132 504,54	= G+H+I+J+K+L

Le Maire ayant exécuté le Budget de l'année 2021, quitte la salle afin de permettre à l'ensemble des élus de délibérer sur les exécutions et opérations comptables.

Sous la Présidence de Monsieur Eric WERDENBERG,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix Pour)**

- Aucune observation n'est formulée,
- Le Compte administratif 2021 est adopté

## FINANCES

### Affectation du résultat de fonctionnement 2021

Le Conseil municipal constate les résultats du compte financier de l'exercice 2021. Monsieur le Maire propose la répartition comptable suivante :

<b>Fonctionnement</b>	a) Excédent de :		182 508.23 €
<b>Investissement :</b>	b) Excédent de :		344 754.79 €
	c) Restes à réaliser :	RAR dépenses :	- 70 719.51 €
		RAR recettes :	6 000.00 €
		d) Solde (b-c) :	280 035.28 €
<b>décide d'affecter au budget primitif 2022, le résultat d'exploitation 2020 de la façon suivante :</b>			
▪ Excédent de fonctionnement reporté : a		article RF 002 :	182 508.23 €
▪ Excédent d'investissement reporté : b		article RI 001 :	344 754.79 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,**

- D'APPROUVER la répartition des résultats telle que présentée ci-dessus.

## FINANCES

### Taux des contributions directes 2022

**Monsieur le Maire propose :**

de fixer les taux pour l'année 2022, comme suit (sans changement par rapport à l'année 2021)

- Taxe sur le foncier bâti : 34,76%
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,59 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité,**

- **DE FIXER pour l'année 2022, les taux des deux taxes des contributions directes comme indiqué ci-dessus**

## FINANCES

### Subventions aux associations 2022

**Monsieur le Maire présente** au Conseil municipal les demandes de subventions reçues et propose d'attribuer à :

Associations	2022
Comité des Fêtes de Vétrigne	350.00 €
Ass. Des anciens combattants d'Offemont - Vétrigne	150.00 €
Bessoncourt Roppe Club Larivière - (Football) BRCL	50.00 €
Maison des Familles Hôpital Minjoz	50.00 €
Prévention routière	50.00 €
Collectif résistance et déportation du Terr Belfort	50.00 €
Banque alimentaire	100.00 €
Association de Parents d'Elèves de Roppe et vétrigne	150.00 €
Ass des Accidentés de la Vie	50.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>1 000.00 €</b>

Alban DIFFALAH demande si la commune a un retour de la part des associations de l'argent utilisé. Il précise ne pas faire de procès d'intention, il s'agit juste d'un retour d'information. Alain Salomon fait lecture des courriers de demandes de versement accompagnées de justificatifs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

- **DECIDE d'attribuer les subventions ci-dessus, pour l'année 2022**

## Présentation des indemnités des élus

**Monsieur le Maire expose :**

L'article 93 de la loi « Engagement et Proximité » prévoit que les communes doivent établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein ou au sein de tout syndicat. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du vote du Budget Primitif de la commune.

Monsieur le Maire présente un état en euros et en brut, par élu et par mandat ou fonction, précisant que ce point est une information obligatoire au conseil municipal, il n'est pas sujet à débat. Les membres du conseil municipal prennent acte de ces informations.

Elu	Fonction	Indemnités Brutes mensuelles	Autres fonctions
Alain SALOMON	Maire	1 567.42€	Néant
Eric WERDENBERG	Adjoint au Maire	416.16€	Néant
Thierry DAGUET	Adjoint au Maire	416.16€	Néant
Christiane LEFEVRE	Adjointe au Maire	416.16€	Néant

## FINANCES

### Vote du Budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente :

le projet de budget primitif examiné lors des commissions finances.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	592 025,37	409 517,14
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 182 508,23
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		592 025,37	592 025,37
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	748 042,88	468 007,60
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	70 719,51	6 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 344 754,79
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		818 762,39	818 762,39
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		1 410 787,76	1 410 787,76

Concernant la tonte des espaces verts, Alban DIFFALAH signale que l'entretien effectué par l'ESAT ne donne pas entière satisfaction. Le Maire signale que la totalité des espaces n'est pas entretenue par l'ESAT. Thierry DAGUET indique que le fauchage tardif devant la mairie ne fait pas propre.

Concernant le déneigement, Alban DIFFALAH signale également qu'il ne donne pas entière satisfaction.

***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 3 Abstentions et 11 voix Pour,***

➤ **DECIDE d'adopter le Budget primitif 2022 présenté**

Thierry DAGUET demande à Alban DIFFALAH la raison pour laquelle il s'est abstenu. Ce dernier répond qu'il respecte le travail effectué par la commission Finances, mais il pense que l'on perd la maîtrise des choses. Le montant des dépenses prévues au poste atelier et extension de la salle est trop important pour un seul projet et que c'est au détriment d'autres projets. Thierry DAGUET rétorque que c'était le projet politique de l'équipe. Alban DIFFALAH ne conteste pas le projet mais pense que plein d'autres choses ne seront pas réalisées. Thierry DAGUET indique qu'une renégociation de l'ancien prêt de l'école maternelle a été réalisée et a permis de faire des économies. Jean-Jacques SANDERRE indique qu'effectivement c'est un peu plus élevé que prévu, et se demande si l'on pourra réaliser d'autres investissements l'an prochain. Le Maire répond que oui, toit de l'école, voirie..... Il précise que le budget est équilibré sans avoir recours à une augmentation des impôts.

## Questions diverses

- **ABRI BUS**

Le Maire indique que la convention sera ajoutée au prochain conseil municipal, celui-ci étant déjà très chargé. Jean-Jacques SANDERRE signale qu'un abribus, Grande rue est complètement affaissé.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance, le(s) jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 23h10

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 10 mai 2022 à 20H30

Alain SALOMON

Eric WERDENBERG

Thierry DAGUET

Christiane LEFEVRE

Chantal LOUIS

*Absent ayant donné procuration à  
Thierry DAGUET*

Florine MERVILLE

*Absent ayant donné procuration à  
Eric WERDENBERG*

Alain WEICK

Khalid BARRAMOU

*Absent ayant donné procuration à  
Alban DIFFALAH*

Richard MARMET

Frédéric BURGUN

*Absent ayant donné procuration à  
Christiane LEFEVRE*

Guillaume REGISSER

Stéphanie GRANDGUILLAUME

Noémie SAUDIN

*Absente*

Alban DIFFALAH

Jean-Jacques SANDERRE

Parcelles	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume prévisionnel (m3) (1)				Volume commercial prévisionnel (m3) (2)				Mode de commercialisation proposé
			Volume résineux	Volume feuillus	Volume Total	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total			
7_im	IRR (Irrégulière)	4.72	0	40	40	0	40	40	40	40	Futaies affouagères
9_lm	IRR (Irrégulière)	4.79	0	40	40	0	40	40	40	40	Futaies affouagères
10_lm	IRR (Irrégulière)	6.17	0	60	60	0	60	60	60	60	Futaies affouagères
6_im	IRR (Irrégulière)	4.14	0	40	40	0	40	40	40	40	Futaies affouagères
15_im	IRR (Irrégulière)	4.75	0	100	100	0	100	0	0	0	
15_im	IRR (Irrégulière)	4.75	0	20	20	0	20	0	0	0	
14_im	IRR (Irrégulière)	2.3	0	50	50	0	50	50	50	50	
Volumens totaux			0	350	350	0	230	230	230	230	

COUPES PERIODIQUES PREVUES PAR L'AMENAGEMENT ET REPORTEES EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ET COMMERCIALE

Parcelles	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume prévisionnel (m3) (1)			Dernier passage prévu
			Volume résineux	Volume feuillus	Volume Total	
5_ar	E2	2.38	95	0	95	2019
4_ar	E2	5	200	0	200	2019
Volumens totaux			295	0	295	